

**ABONNEMENTS**  
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
 Suisse . . . 18.— 9.— 4.50 1.50  
 ETRANGER 50.— 25.— 12.50  
 On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

**LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103**  
 Rédaction 13.75  
 Administration et Annonces 37  
 Téléphone . . . . .  
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES  
(LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . . Fr. 0.20  
 Minimum p<sup>r</sup> annonce » 2.—  
 Suisse . . . . . » 0.30  
 Etranger . . . . . » 0.40  
 (Minimum 10 lignes)  
 RÉCLAME . . . . . » 0.50

## Faites de nouveaux abonnés à „La Sentinelle“

**LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.**

### POUR SON JOURNAL.

Aujourd'hui commence l'effort spécial pour la diffusion du journal. Chaque membre des partis socialistes jurassien et neuchâtelois doit à son journal d'y participer. Et il faut que d'ici à la fin de l'année tous aient contribué à trouver de nouveaux abonnés à La Sentinelle.

Jamais encore comme en la période de réaction que nous traversons, la classe ouvrière n'a eu autant besoin d'un journal la renseignant bien et défendant quotidiennement ses intérêts. Aussi l'effort de chacun doit-il être proportionné à la gravité des circonstances que nous subissons.

La bourgeoisie connaît la valeur de la presse pour la formation de l'opinion publique; elle dispose pour cela de nombreux quotidiens; la classe ouvrière ne doit pas faire moins en assurant la diffusion de son journal.

Quelques camarades l'ont compris en fondant La Sentinelle au milieu de nombreuses difficultés et en la faisant vivre par leurs efforts persévérants et au prix de sacrifices répétés. Grâce à cette opiniâtreté et à ce dévouement, La Sentinelle s'est aujourd'hui imposée; elle a pris sa place; et son influence grandira encore en proportion du nombre de ses abonnés et de ses lecteurs.

Il appartient donc à la classe ouvrière organisée et propriétaire de son journal d'en faire son meilleur instrument de propagande et de défense de ses intérêts en lui fournissant l'occasion de pénétrer partout.

Camarades, faites de nouveaux abonnés à La Sentinelle durant les mois de novembre et décembre.

Socialiste, fais lire ton journal à tous tes collègues d'atelier, de bureau ou de magasin.

Sections du Parti socialiste, organisez vous-mêmes la propagande dans vos localités respectives.

Durant ces deux derniers mois de l'année, nous devons faire des centaines d'abonnés nouveaux à La Sentinelle.

Nous renseignerons périodiquement nos lecteurs sur cette course aux nouveaux abonnés; fournissez-nous l'occasion d'indiquer des chiffres importants qui exprimeront la vitalité de nos organisations, la justesse de notre cause et l'attrait de notre idéal.

LA SENTINELLE.

### Si on abaissait les salaires...

...on ajouterait au mal dont nous souffrons, on accroîtrait l'intensité de la crise, on détruirait les dernières chances de la résoudre.

Telle est la conclusion à laquelle nous aboutissons en examinant ce problème, conclusion qui, si elle est légitime comme nous le croyons, serait une condamnation non seulement du patronat cherchant à l'imposer, mais encore des ouvriers qui ne demeurent pas fidèles à leur syndicat en acceptant bénévolement des baisses de salaire.

Il vaut donc la peine que nous examinions de près ce problème.

La baisse des salaires a une double répercussion, elle intéresse la capacité d'achat d'une part, le prix de vente des marchandises d'autre part. Si le prix de vente diminue davantage que diminue la capacité d'achat, le procédé a du bon, si ces deux effets s'équilibrent, il est inopérant; si il diminue moins le prix de vente que la capacité d'achat, il est néfaste parce qu'il pousse à la mévente, à la surproduction, donc au chômage.

Pretons un exemple. Un fabricant de Tramelan m'a raconté mercredi qu'il a vu récemment à Zurich une montre de sa fabrication, vendue par lui 52 francs, et offerte au public pour 87 francs. Abaissez le salaire de l'ouvrier du 20 %, cela réduira le prix de vente du producteur de 3 ou 4 francs. Le prix de vente au public ne diminuera pas davantage, peut-être moins. Mais supposons qu'il diminue du double, soit de 6 ou 8 francs, ce sera une diminution de 8 ou 10 %, soit deux fois plus faible que celle subie par le salaire. Un enfant de primaire en tirera comme conclusion que la possibilité d'acheter se trouve ainsi diminuée. Et c'est justement cette capacité qu'il faudrait relever.

Mais quelqu'un m'objecte: Vous oubliez que nos montres s'exportent. La diminution de la capacité d'achat de l'ouvrier suisse ne saurait les frapper, tandis que la diminution du prix de revient favorise leur écoulement, ce qu'il faut rechercher.

Pas si vite, pas si vite. Il faut constater d'abord que la vague de baisse des salaires est une vague mondiale. Le patronat de tous les pays souffle sur elle. Comme elle risque d'avoir partout les mêmes effets, notre argumentation reste solide. Pour qu'elle faiblisse, il faudrait que nos patrons invitent leurs frères de l'étranger à hausser les salaires. Voilà qui n'est pas vraisemblable.

Enfin, il ne faut pas oublier que les ouvriers suisses sont acheteurs de marchandises produites dans les pays où se vendent nos montres. Nous importons pour près de 4 milliards de marchan-

disés par an. Ces marchandises, déjà frappées par des tarifs douaniers plus élevés, vont se heurter à une nouvelle difficulté. L'ouvrier gagnant moins, achètera moins. Ce sera un gros dommage pour les pays achetant nos montres. Nous aurons tué la poule aux œufs d'or, car les commandes, au lieu de se réveiller, vont encore s'assoupir davantage.

Comme que nous retournions ce problème, il nous apparaît comme la plus dangereuse solution à la crise actuelle. C'est tout au plus s'il permettrait à un fabricant ayant réussi à l'imposer dans sa fabrique, d'arracher une commande destinée à un rival respectant les prix actuels.

En cela, d'ailleurs, il se montre encore redoutable.

Dans l'ensemble de l'industrie horlogère, nous le considérons comme très dangereux autant pour les patrons que pour les ouvriers, comme dangereux pour toute l'économie nationale, dangereux même au point de vue mondial.

E.-Paul GRABER.

### Le patronat rompt les ponts

La commission mixte qui avait été nommée pour établir les termes d'un accord dans l'industrie horlogère, concernant les salaires, a soumis ses propositions aux organisations patronales et ouvrières. Les délégués ouvriers ont accepté la base de discussion sortie des délibérations de la commission. Par contre, les associations patronales ont chargé leurs délégués de ne discuter que la baisse des salaires. Elles refusent de prendre quel engagement que ce soit pour l'avenir. Dans ces conditions, aucune entente n'a été possible, car il résultait des dernières propositions patronales l'abandon par les ouvriers des avantages prévus par le contrat collectif en ce qui touche les salaires.

Les propositions patronales se résumaient ainsi: Acceptation par les ouvriers d'une baisse de salaires importante et immédiate, sans qu'un accord général intervienne, protégé par l'avenir les ouvriers contre de nouvelles baisses.

Devant une pareille attitude, les délégués ouvriers ont refusé de signer les propositions faites par le patronat et les pourparlers ont été rompus. La responsabilité de ce qui adviendra à l'avenir incombe entièrement aux associations patronales, qui n'ont pas voulu conclure un accord sur les bases largement satisfaisantes que leur offrait la délégation ouvrière. Un accord semblable aurait en effet assuré aux salaires, et par conséquent à la situation générale de notre industrie, un minimum de stabilité. Désormais, cette stabilité leur sera défiant et deviendra pour l'industrie une aggravation économique dont les conséquences ne seront pas supportées seulement par la classe ouvrière, le contrat collectif ayant toujours joué un rôle heureux au sein même des organisations patronales, chez lesquels il égalisait les chances de travail et de vente. Disparu, c'est une concurrence implacable qui prendra le dessus. Si cette situation anarchique doit entrer en vigueur, nous pourrions d'ici peu en constater les effets et en mesurer les conséquences pour les employeurs eux-mêmes.

La décision un peu inattendue des associations patronales neuchâteloises est évidemment le fruit d'une entente, tacite ou formelle, avec les associations bernoises et soleuroises. Dès le début, ces deux dernières ont refusé d'avoir avec la F. O. M. H. quels pourparlers que ce soit. Elles ont d'emblée tenté d'imposer des baisses de salaires à leur personnel.

Nous n'épilouterons pas. Paul Graber démontre aujourd'hui même, par des propos recueillis de la bouche d'un patron, à quoi riment les baisses de salaires. Samedi dernier, nous citions ici-même l'opinion de théoriciens bourgeois, adversaires de cette arme inefficace, anarchique et qui n'amène aucune solution réelle et logique de la crise.

Le travail n'est point une marchandise. Le patronat a tort d'en négliger le facteur humain.

Chaque patron se croit seul lorsqu'il raisonne de la baisse. Dans son équation, il oublie de poser l'influence de la concurrence. Elle existe pourtant. Ne viendra-t-elle pas balayer tout le fragile échafaudage du 25 % de baisse? La baisse n'est-elle point un mirage trompeur au delà duquel existent d'autres difficultés, d'autres embûches? Nous souhaitons nous tromper.

Les mandataires ouvriers ont proposé deux bons remèdes: l'entente, la solidarité professionnelle. L'accord actuel était basé là-dessus. Il a prouvé sa solidité et son utilité pour chaque partie. En brisant cet organe, le patronat n'aperçoit-il pas qu'il forge une arme à double tranchant. La bataille qui va s'ouvrir entre industriels dira que nous avons raison.

Et puis, il y a autre chose, plus noble et plus haut.

Souvent les solutions venues aux heures de péril, des masses souffrantes, ont été la voix du bon sens et de la justice en même temps.

Ne serait-il pas préférable de les essayer encore plutôt que de se remettre aux arguments issus de l'égoïsme et de la force? Tant pis pour ceux qui préfèrent les seconds. Ils en porteront les conséquences.

Robert GAFNER.

### EN ANGLETERRE

#### Edward Grey et Robert Cecil

L'hiver politique en Angleterre promet d'être intéressant.

La rumeur publique annonce de plus en plus l'éventualité de nouvelles élections générales pour le printemps. Un candidat à la succession de M. Lloyd George a surgi des brouillards stagnants qui entourent la coalition prolongée que M. Lloyd George a su faire durer si longtemps.

Lord Grey est ressorti du silence pour faire appel aux libéraux indépendants et condamner le manque de principes et l'opportunisme vacillant du gouvernement actuel.

On assiste en Angleterre, comme en France, à un réveil des gauches. Le discours de lord Grey correspond un peu à celui que M. Painlevé a prononcé en France. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les deux hommes se ressemblent aussi en quelque mesure. Ce sont des intellectuels et pas des professionnels des roueries politiques; tous deux ont des personnalités dignes et dédaigneuses des combinaisons douteuses.

Lord Grey reproche surtout à M. Lloyd George sa tactique envers l'Irlande, très semblable à celle d'un chat avec une souris. Il déplore aussi sa politique industrielle et la tendance à sacrifier les intérêts ouvriers à ceux des profiteurs. Néanmoins, cette partie-là de ses déclarations manque un peu de fond et ne pourra certainement pas satisfaire le parti travailliste et lui gagner son appui décisif.

Lord Robert Cecil a été plus énergique en se déclarant prêt à collaborer avec lord Grey, et en prenant place à ses côtés à la tête de l'opposition; il a publié un acte d'accusation particulièrement frappant contre le gouvernement de M. Lloyd George.

D'après lui, ce dernier a négligé complètement de conserver des marchés étrangers à l'Angleterre et s'est rendu responsable ainsi de la crise de chômage: « En vérité, peut-on dire que le gouvernement a une politique étrangère? N'a-t-il pas plutôt une succession de trucs et d'expédients pour parer aux difficultés du moment? Si la position économique de l'Allemagne est inquiétante, si l'Autriche tremble devant la menace d'un effondrement complet, si les bolchéviques ont été fortifiés par les agressions extérieures, si la guerre continue à dévaster l'Asie Mineure, si la tragédie de l'Allemagne se prolonge, si nous avons perdu notre réputation et notre argent en Perse, en Mésopotamie, en Syrie et en Palestine, est-ce que la responsabilité de tout ce désordre n'incombe pas en grande partie au gouvernement de sa majesté? »

Il y aurait donc la possibilité d'envisager un gouvernement Grey-Cecil, qui serait composé d'hommes honnêtes et indépendants, sortis de la routine des partis conservateur et libéral, et qui tâcheraient de faire la paix avec l'Amérique et de rétablir une atmosphère plus morale dans la politique anglaise.

La question sera de savoir sur quelle majorité un tel gouvernement pourrait s'appuyer. Il aura contre lui les profiteurs avec leurs puissances et toutes les forces de réaction.

De l'autre côté la classe ouvrière, tout en respectant sincèrement la personnalité de lord Robert Cecil, continuera probablement son opposition naturelle à tout gouvernement bourgeois à moins que l'on ait le courage d'entrer carrément dans la voie du contrôle et de la participation ouvrière dans les industries.

Lord Robert Cecil s'en déclare partisan et tout dépendra du programme qu'il pourra présenter.

Edm. P.

#### Le ministre de la guerre de Géorgie succombe dans la prison bolchéviste

Nous recevons un télégramme que le Dr Parmen Tchitchinadzé, membre éminent du parti social-démocrate menchéviste de Géorgie, vient de mourir dans la prison soviétique.

Sa mort a provoqué chez le peuple géorgien une nouvelle explosion d'indignation contre le pouvoir qui s'impose au pays au moyen des baïonnettes et de la terreur des plus abominables.

Son activité politique commença en 1896. Président du comité menchéviste de Koutaïs en 1903, il fut arrêté et déporté. Au cours des années de réaction qui suivirent la révolution de 1905, il fut membre du Comité régional de Transcaucasie et collaborateur des journaux du parti. Arrêté de nouveau, il a été expulsé en 1911 de Géorgie et n'y rentra qu'en 1918. Nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, après la déclaration de l'indépendance de la Géorgie, Tchitchinadzé est devenu ministre de la guerre et il occupait ce poste pendant l'invasion des armées bolchévistes et kémalistes.

Bien que gravement malade, les autorités soviétiques refusèrent de le mettre en liberté et les bolchévistes arrivèrent ainsi à mettre fin à la vie d'un éminent combattant pour la liberté et l'indépendance de la Géorgie.

Bureau de presse géorgien.

### Un des premiers effets de la motion Abt

Réd. — La direction de la fabrique Dubied & Cie, à Couvet, paraît être bien pressée de se mettre au bénéfice de la motion Abt. Elle n'attend même pas que les Chambres fédérales se soient prononcées sur cette motion et que les formalités légales aient été remplies avant de vouloir en bénéficier. Cette démarche prématurée aura du moins l'avantage de prévenir la classe ouvrière du danger que lui fait courir la motion Abt. Le comble est que la fabrique Dubied demande une prolongation de la durée du travail avant même que tous les anciens ouvriers aient été réengagés. Nous félicitons les ouvriers organisés de cette maison d'avoir protesté contre semblable mesure et publions le texte de leur résolution:

#### RESOLUTION

Les ouvriers organisés des Etablissements Ed. Dubied & Cie, S. A., de Couvet, réunis en assemblée le 30 octobre, à Fleurier, ont pris connaissance, avec étonnement, de la demande formulée par la direction de la dite maison auprès du Département de l'Economie publique, à Berne, en vue d'obtenir l'autorisation de prolonger la durée de travail de 48 à 52 heures par semaine et pour une durée indéterminée.

En considération du grand nombre de chômeurs (anciens ouvriers n'ayant pas encore été réengagés), l'assemblée proteste énergiquement contre toute prolongation de la durée du travail.

Elle charge ses secrétariats (régional et central) de faire toutes les démarches utiles pour que cette demande de prolongation soit refusée par les autorités compétentes et pour que les chômeurs (anciens ouvriers des établissements Edouard Dubied & Cie) soient réintégrés dans la maison.

Ceci est d'autant plus nécessaire, qu'un grand nombre de ces chômeurs sont des pères de famille, pour lesquels l'hiver sera cruel s'ils devaient rester en chômage ou à la charge des communes.

Fleurier, le 30 octobre 1921.

### ECHOS

#### Ce qu'il faudrait à Landru

Les médecins qui ont visité Landru ont rédigé un rapport qu'ils ont remis au président des assises, le conseiller Gilbert.

Les hommes de l'art ne se sont point laissés circonvenir par les doléances de Landru.

L'inculpé, disent-ils, n'est atteint d'aucune affection organique qui l'empêche de comparaître devant le jury, mais — il y a un mais — Landru souffre de dénutrition, par suite du mauvais état de sa dentition, qui l'empêche de s'alimenter normalement avec le régime de la prison.

Un dentier serait nécessaire au rôtisseur de femmes, mais il est trop tard pour lui le confectonner. Le docteur Paul a donc suggéré que, jusqu'au 7 novembre, on le nourrisse à la purée de pommes de terre et à la viande hachée.

L'oculiste a inspecté ensuite l'orbite, la pupille et la rétine de Landru. Celui-ci est hypermétrope. Avec des verres convexes appropriés, il pourra parfaitement assurer sa défense. Dans ces conditions, le conseiller Gilbert va décider que les débats resteront fixés au 7 novembre. Mais Landru va-t-il en rester là? On se le demande anxieusement au Palais. Avec ce diable d'homme il faut s'attendre à tout, même à ce qu'il refuse de comparaître, et alors, alors ce serait une déception cruelle pour les petites femmes qui déjà assaillent ou font assaillir et le président et l'avocat général pour obtenir le morceau de carton qui leur permettra de voir, d'entendre Landru qui, après deux années passées en prison, commence enfin à connaître la célébrité.

### NOUVELLES SUISSES

#### Pour faire baisser le change suisse

BERNE, 31. — Lundi à eu lieu à Berne, à la Banque Nationale, une conférence de représentants de la finance suisse, convoquée par le Département des finances, pour examiner la situation faite à l'économie suisse et, en particulier, à l'industrie par les effets du change et examiner la question de savoir s'il existait des moyens d'exercer une action sur la situation du change suisse. M. Musy, chef du Département des finances, a demandé aux participants à la conférence de se prononcer sur la solution préconisée dans certains milieux et consistant à faire baisser le change par l'inflation. Dans le rapport oral qu'il a présenté, M. Musy s'est prononcé catégoriquement contre cette solution, qui ne remédierait pas à la situation actuelle et entraînerait immédiatement l'augmentation du coût de la vie. Ce moyen serait dangereux en outre au point de vue social, parce qu'il serait la ruine de la petite épargne.

A l'unanimité, la conférence s'est prononcée dans le sens des conclusions du Département des finances et le moyen de l'inflation a été définitivement éliminé. M. Musy a prié les représentants de la finance assistant à la conférence d'examiner



# Brasserie Barcelona

Mercredi 2 novembre, à 16 h. et 20 1/2 h.

## Grand Concert de Gala

ORCHESTRE des FRÈRES KELLERT

Programme choisi. — Morceaux d'ensemble et solis  
Tous les amateurs de belle musique  
se donneront rendez-vous, mercredi, au Barcelona  
1706 Se recommande, A. RAMIS.

## Ville de La Chaux-de-Fonds IMPOT COMMUNAL 1921

La perception de l'impôt communal pour 1921 est ouverte dès ce jour pour tous les contribuables communaux, internes et externes. Les paiements peuvent être effectués:

pour les contribuables qui viennent de recevoir leurs mandats,  
**jusqu'au 12 décembre, au soir;**

pour les contribuables qui recevront plus tard leurs mandats, jusqu'à la date extrême indiquée sur ceux-ci. Ces derniers sont toutefois engagés à verser le plus tôt possible, à titre d'acompte, le montant approximatif de leur bordereau.

Paiements à opérer aux guichets des bureaux de poste ou au Bureau des Contributions communales, Serre 23, 1<sup>er</sup> étage. Ce dernier bureau reçoit seul les paiements partiels ou par timbres-impôt. Les titulaires de comptes de chèques sont instamment priés d'opérer leurs versements au moyen du virement postal qui n'occasionne aucuns frais.

Une surtaxe de 5% est exigible dès l'expiration des délais de paiement.

Les militaires en activité de service à l'échéance sont exonérés de la surtaxe à la condition qu'ils acquittent leur impôt dans la quinzaine qui suit la libération du service. Passé ce délai, la surtaxe leur est appliquée. Aucun autre motif d'excuse n'est admis.

Les contribuables en réclamation pour l'impôt d'Etat sont dispensés de formuler une réclamation au Conseil communal; ils doivent néanmoins acquitter leur impôt dans les délais fixés pour la perception, le trop perçu leur sera restitué si le Conseil d'Etat fait droit à leur réclamation.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 31 octobre 1921.

1695 Direction des Finances.

## Ville de La Chaux-de-Fonds Aux locataires

Les personnes qui ont demandé un logement dans l'immeuble que la Commune a construit à la rue D.-P.-Bourquin sont priées d'envoyer à la Gérance des Immeubles, au Juventuti, une confirmation de leur demande. Cette confirmation doit être faite par écrit et remise jusqu'au **lundi soir 7 novembre**. Les personnes qui n'auront pas confirmé leur première demande seront considérées comme ayant trouvé un appartement ailleurs.  
1682 Gérance des Immeubles communaux.

## Ville de La Chaux-de-Fonds Oeuvre d'entr'aide

Nous remercions les personnes qui ont mis à la disposition du Ravitaillement des souliers pour hommes. Ces chaussures seront réparties par les soins du Comité en faveur des chômeurs dans la détresse.

Nous recevons toujours les chaussures qu'on voudra bien nous envoyer. En outre nous recevons volontiers des souliers pour dames et enfants.

Il s'agit, comme indiqué dans nos premiers communiqués, de chaussures en bon état, ou qui nécessitent de petites réparations.  
1704 Ravitaillement communal.

### La Justice égale pour tous

*Astoria*

condamné

Dans son audience de samedi 29 octobre. M. le président Jeanmairet a condamné l'ASTORIA à

**400 fr.**

d'amende pour avoir vendu du vin et de la bière (l'Astoria a pourtant une autorisation officielle de la Préfecture de servir pendant les heures de repas).

Les attendus de ce jugement méritent d'être notés.

Astoria a été condamné à ce chiffre élevé (c'était la première contravention, minimum fr. 10.—) non pas pour le fait lui-même... mais écoutez le président... c'est du pur Labiche:

Attendu

que l'amende doit être proportionnée à la situation financière du condamné;

que M. s'occupe d'affaires, en particulier d'achats et de ventes d'immeubles, qu'il est dans une situation plus qu'aisée,

Par ces motifs

condamne M. à fr. 400.— et aux frais.

M. n'est donc pas condamné pour la valeur d'une contravention d'Astoria, mais sur ses autres affaires.

N. B. — Très remarqué dans la salle d'audience, Messieurs les cafetiers et pâtisseries qui tenaient à soutenir leur collègue. 1701

## HORLOGERIE

Beau choix de Montres en tous genres  
Qualité garantie  
**RHABILLAGES**  
de Montres et Pendules  
— PRIX MODÉRÉS —

### Occasion

Joli lot de Chaussures  
1<sup>re</sup> qualité et à bas prix  
S'adresser à P. Diacon,  
Numa-Droz, 1. 1548

## Secrétariat de l'Union Ouvrière

Parc 107 - 1<sup>er</sup> étage

Renseignez sur toutes questions  
concernant le travail

Renseignements: juridiques, assurance-chômage, assurance-accidents, nouvelle loi sur les fabriques, prud'hommes, loi sur les apprentissages.

Consultations: Tous les jours.  
de 8 heures à 12 heures  
» 13 » » 19 »  
Le samedi après midi de 13 h.  
à 17 heures 8523

Renseignements aux locataires  
(service de la li-gue)

## Casquettes

Le plus grand choix  
De l'article bon marché au plus soigné  
chez 1699

## ADLER

Rue Léopold-Robert 51  
LA CHAUX-DE-FONDS

Au Gagne-Petit Elle Meyer  
Place Neuve, 6  
Lainage, Corsets, Lin-  
gerie, Tabliers, Literie.  
Meubles soignés. 8684

## NEUCHATEL

FZ1074N 1688

### Mesdames! Avant de faire vos achats

le Magasin

# Visitez Micheloud

en face de la Remise des Trams

Maison vendant le meilleur marché et de la marchandise de qualité. — Articles de Blanc pour Trousseaux complets. — Fabrique d'Ouvrages à broder. — Prix de fabrique sans concurrence

Quai du Mont-Blanc

## Vient d'arriver

Nous vendons P290U  
aux anciens prix  
jusqu'à épuisement du stock:

Essence de vinaigre à fr. 1.20.

Aspirine Bayer véritable, tube 80 ct.

Emplâtre américain à fr. 1.—

Vin régénérateur (remplace Vin de Vial) à fr. 4.—

Sirop Pagliano à fr. 1.75

Goudron remplaçant le Guyot, 1.50

Sedrobol 30 cubes à fr. 5.50

Thé des Alpes véritable la boîte à fr. 1.—

Essence Salsepareille le grand flacon à fr. 7.50.

Pommades en tubes (Bor, zinc, camphre) à 75 ct.

Prompt envoi au dehors

PHARMACIE COOPÉRATIVE

Rue Centrale 45, BIENNE

N.-B. La Pharmacie Coopérative est la seule qui n'ait pas signé la réglementation. 1024

A vendre faute d'emploi une chaise d'enfant, à l'état de neuf. — S'adresser rue du Parc 114 (Jardinère), sous-sol. 1673

Poussette sur courroies bien conservée est à vendre pour le prix de 70 fr. — S'adresser rue du Parc 51, au 3<sup>me</sup> étage. 1702

Aux collectionneurs. A vendre timbres pour collections, vente, achat, échange. — E. Schwar, Renan. 1625

A louer jolie chambre à personne honnête. — S'adresser rue du Progrès 119, au 3<sup>me</sup> étage à droite. 1693

A louer une grande chambre meublée ou non, chauffable, indépendante. — S'adresser à la Boulangerie Thürkaf, St-Imier. 1600

On demande une jeune fille commissions et s'aider au ménage entre ses heures d'école. — S'adresser MODES, Beau-Site 3, St-Imier. 1697

Trouvée une montre. — La réclamer chez M. Wenger, Ph.-H.-Mathey, 19. 1657

## Retards

Le plus efficace est le Remède Régulateur « Vitis ». — Envoi contre remboursement, fr. 4.85. Etablissement « VITIS », Case 5565, Neuchâtel. Discretion absolue. Dépôt à la pharmacie Bauler, à Neuchâtel. 7974 Exiger la marque Vitis

## Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 31 octobre 1921

**Naissances.** — Schlup, Charles-Georges, fils de Charles-Albert, faiseur de secrets, et de Julia-Anna née Duruz, Bernois. — Duvoisin, Gustave-Henri, fils de Gustave-Edouard, employé de commerce, et de Berthe née Grandjean - Perrenoud - Comtesse, Valdois.

**Promesses de mariage.** — Sautebin, Arthur-Adrien, découpeur-étamp., Bernois, et Magnin, Jeanne-Elisa, ménag., Neuchâtoise. — Ducommun-dit-Tinnon, Georges, fabric. de boîtes, et Tissot-Vougeux, née Burkhalter, Lucie, tous deux Neuchâtois. — Perret, Jules-Auguste, camionneur, Neuchâtois, et Pantillon, Elise, cuisinière, Fribourgeoise. — Rognon, Georges-Adolphe, mécanicien, Neuchâtois, et Galland, Yvonne-Hortense-Emilienne, couturière, Française.

**Marriage civil.** — Gagnebin, Paul-Ami, facteur postal, Bernois, et Borle, Amanda, ménagère, Neuchâtoise et Bernoise. **Décès.** — 4612. Othenin-Girard, André-Paul, fils de Paul-Aleide, et de Marthe, née Diacon, Neuchâtois, né le 21 mai 1895.

## D' Guye

absent 1705

Jusqu'au 8 novembre

## J'achète

toujours

Chiffons - Os - Fer

Vieux métaux

Vieille laine, etc.

aux prix du jour 1698

Vente de bois sec, façonné ou non, et Combustibles en t<sup>s</sup> genres.

Se recommande,

Gaspard Ullmo

Collège 18 Téléph. 282

## Pompes Funèbres M<sup>me</sup> U<sup>ve</sup> Jean LEVI

Grand choix de Cercueils prêts à livrer  
Cercueils d'incinérations et de transports  
Tous les cercueils sont capitonnés  
Prix sans concurrence  
Grand choix de 8577  
COURONNES et autres ARTICLES MORTUAIRES

Téléphone 16.25 (Jour et nuit) 16, rue du Collège, 16

Le temps est court.

Monsieur et Madame Paul Othenin-Girard-Bouvier; Monsieur René Girard; Monsieur Marcel Girard et sa fiancée, Mademoiselle Mathilde Bouvier; Monsieur William Girard; Monsieur Adrien Girard; Monsieur et Madame Henri Othenin-Girard-Hofstetter et famille; Monsieur et Madame Edouard Othenin-Girard-Vuille, à Cernier, ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, neveu, cousin et beau-fils,

### Monsieur André OTHENIN-GIRARD

que Dieu a enlevé à leur affection, à 1 heure du matin, dans sa 27<sup>me</sup> année, après une courte maladie.  
La Chaux-de-Fonds, le 31 octobre 1921.  
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **mercredi 2 novembre**, à 2 heures après midi.  
Domicile mortuaire: **Rue de la Chapelle 17.**  
Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire.  
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 1694

## NEUCHATEL

Madame Marie Pauli-Brauen et ses fils, Maurice et Robert, à Neuchâtel; Monsieur et Madame Ernest Pauli-Schwab, à Berne; Madame Marie Brauen; Monsieur Jakob Brauen; Monsieur et Madame Alfred Brauen; Madame et Monsieur Albrecht Zingg-Brauen, à Golaten, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-fils, beau-frère, oncle et neveu,

### Monsieur Fritz PAULI

Conducteur C. F. F.

survenue samedi 29 courant, dans sa 44<sup>me</sup> année, après une longue et pénible maladie.

Je suis le chemin, la vérité et la vie; personne ne vient au Père que par moi.  
Jean XIV.

NEUCHATEL, le 30 octobre 1921.  
L'enterrement aura lieu **mardi 1<sup>er</sup> novembre**, à 13 h. Culte à 12 1/2 heures.  
Domicile mortuaire: **Fontaine-André 1.**  
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 1681

# PROTESTEZ

contre le

# Tarif Douanier

Citoyens, Consommateurs, Coopérateurs,

Signez de suite et en masse  
dans tous les magasins des

## COOPÉRATIVES RÉUNIES

### l'initiative populaire

## contre le tarif douanier

Consommateurs,

Protestons ainsi une première fois contre le renchérissement de la vie qui nous est imposé et qui accroît la désorganisation sociale.

Protestons contre l'abus des pleins pouvoirs.

Faisons tous notre devoir. 1633

Les Coopératives Réunies constituent la véritable Ligue des Consommateurs de la région.

### Coopératives Réunies.

# DERNIÈRES NOUVELLES

## Les Faits du jour

La Chambre des Communes a entendu un débat relatif à la Conférence de Washington. M. Chamberlain exprime l'espoir que le problème du Changement sera réglé de façon satisfaisante, ce qui est une façon de dire que les puissances sont en bisbille à son sujet. Il n'est pas même assuré qu'un règlement interviendra pendant la conférence. Le chancelier de l'échiquier annonce que le gouvernement américain a fait clairement entendre qu'aucune question économique ne sera examinée à Washington! Du moins publiquement; car enfin, les listes de délégués qui partent d'Europe, et où l'on ne compte que des banquiers, des industriels, des administrateurs de sociétés par actions, à quoi riment-elles, si l'on ne cause pas d'affaires à Washington? Le chancelier de l'échiquier use d'une discrétion excessive lorsqu'il répond aux interpellateurs. Son silence ne trompera personne, et quoi qu'il en dise, on discutera du partage économique de la Chine et de la Sibérie dans la capitale américaine. Le Times ne s'abuse-t-il pas lorsqu'il prétend que le problème du désarmement sera traité à la conférence? Il y a quelque marge entre désarmement et limitation des armements. Cette dernière opération est d'ailleurs subordonnée, par les Japonais comme par les Américains, à un accord préalable sur les questions d'Extrême-Orient. Elle ne tient donc que sur des espérances plus ou moins fondées. Un renforcement des armements pourrait tout aussi bien se produire que le contraire. N'usons pas d'un trop grand optimisme.

En Suisse, les Nestlé réduisent leurs entreprises en raison des difficultés du change. Un communiqué de cette maison fait le tour de la presse. La dite entreprise se plaint d'avoir dû céder une grande partie de son lait frais pour le ravitaillement des villes. Elle n'y a pas perdu, pensons-nous! De 1917 à 1919, la Nestlé a successivement porté son capital de 40 millions à 160 millions de francs suisses. Les réserves ouvertes ont passé de quinze millions à 25 millions. Tout cela n'indique pas une situation désespérée. Les Nestlé ferment leurs usines, après fortune faite. Les seuls gens à plaindre, ce sont les ouvriers qu'on met sur le pavé. Voilà ce que le communiqué de la Nestlé Anglo-Milk oublie de dire au public.

## CHAMBRE DES COMMUNES

### Une victoire du gouvernement

LONDRES, 1. — Le colonel Gretton propose la motion unioniste. Après avoir fait l'historique des événements qui se sont déroulés en Irlande pendant ces dernières années, l'orateur se livre à une violente critique du gouvernement, auquel il reproche de traiter maintenant avec les mêmes personnes qualifiées d'assassins il y a un an seulement. Il estime que le gouvernement a été trop loin en offrant le home rule des dominions.

Arthur Henderson, parlant au nom du groupe ouvrier de la Chambre, dit que la motion de censure proposée va grandement à l'encontre des intérêts nationaux. Ce qu'il importe de savoir, c'est si la solution que propose la conférence satisfait la majorité de la population irlandaise, sauvegardera la liberté religieuse et ne portera pas atteinte à la sécurité de l'empire britannique.

M. Lloyd George prend la parole au milieu des applaudissements du groupe ouvrier, du groupe libéral indépendant et de ses propres partisans. On accuse le gouvernement de conférer avec des hommes qui repoussent l'autorité de la couronne et qui se sont associés à des actes que tout le monde réprouve. Mais avec qui veut-on que le gouvernement confère? Il faut ou négocier avec les rebelles ou bien écraser les rebelles pour arriver à régler la question irlandaise. Si on choisit la deuxième alternative, quel en sera le coût? M. Lloyd George en donne l'exposé à la Chambre, après quoi il déclare que si ces négociations échouent, il faut que le pays fasse de nouveaux sacrifices. La Grande-Bretagne aura au moins la conscience d'avoir fait tout ce qu'elle a pu.

M. Asquith se félicite de ce que le gouvernement actuel adopte enfin la politique préconisée jusqu'ici par l'opposition libérale. L'opposition croit que le gouvernement suit dans cette affaire une base politique pour laquelle elle lui donnera tout son appui.

La motion de censure est repoussée par 439 voix contre 43.

LONDRES, 1. — Havas. — Aux Communes, tous les libéraux, indépendants, les membres du Parti travailliste et les nationalistes irlandais ont voté en faveur du gouvernement contre la motion du colonel Gretton. Les nationalistes ulstériens se sont abstenus.

## Le Congrès du Parti Socialiste Français

PARIS, 31. — Havas. — Le congrès du Parti socialiste (S. F. I. C.) a tenu lundi matin sa quatrième séance. Le congrès a repris l'étude de la politique internationale. Renaudel déclare que le socialisme est l'épine dorsale de la République. Pour qu'il prospère, il lui faut apporter la meilleure solution aux problèmes immédiats qui se posent. Il ne faut que les travailleurs allemands soient écrasés, car c'est en Allemagne qu'est le cœur de l'unité socialiste. Il se déclare en faveur de la création d'un organisme permanent qui ne soit pas surpris par les événements et puisse travailler à resserrer les relations internationales. Ledebour, délégué des indépendants d'Allemagne, déclare aux congressistes son plein accord avec eux, en vue d'une politique d'entente et se dit heureux des conventions de Wiesbaden. Puis il rend hommage à la loyauté du gouvernement Wirth sincèrement pacifique et animé des meilleures intentions d'union intérieure.

Une controverse s'engage ensuite entre Jean Longuet, Renaudel et Ledebour au sujet de la réunion avec la Deuxième Internationale qu'il était possible de faire au cours des entrevues d'Amsterdam.

## Une interview de Ledebour

La collaboration franco-allemande est non seulement utile, mais nécessaire

PARIS, 1. — Havas. — Ledebour, leader des socialistes-indépendants d'Allemagne, délégué au congrès de la S. F. I. O., interrogé par la presse, a récemment affirmé que les femmes ouvrières du Reich sont profondément pacifistes. Il a dit aussi que le devoir le plus impérieux de l'Allemagne est de reconstruire les régions dévastées. C'est la raison pour laquelle il estime l'accord de Wiesbaden particulièrement opportun. Il estime non seulement utile, mais nécessaire une politique de collaboration franco-allemande.

## UNE NOTE DU CONSEIL SUPREME

### Le roi Charles IV doit être destitué

BUDAPEST, 1. — B. C. H. — Les représentants alliés ont remis au comte Bethlen la note suivante: La Conférence des ambassadeurs a vu avec satisfaction les mesures énergiques du gouvernement hongrois en vue de mettre fin à une nouvelle tentative de l'ex-roi Charles. Le gouvernement hongrois n'a cependant pas encore donné satisfaction à la décision des Alliés concernant la nécessité de la proclamation de la déchéance de l'ex-roi. Les puissances alliées voient avec inquiétude l'émotion croissante causée par la nouvelle tentative de restauration et prendront soin de la calmer.

Dans ce but, elles invitent le gouvernement hongrois à proclamer sans délai la déchéance de Charles et celle aussi de tous les membres de la famille des Habsbourg.

Dans l'espoir que le gouvernement hongrois désire maintenir la paix générale, cette décision doit être exécutée sans délai.

Devant cette attitude et devant les menaces d'hostilité des pays de la Petite-Entente, le Conseil des ministres hongrois a pris une décision unanime qui a été notifiée aux grandes puissances alliées et aux représentants de la Petite-Entente. Le gouvernement a également pris des mesures pour la convocation de l'Assemblée nationale.

## Une affaire d'empoisonnement aux Assises

PARIS, 1. — Havas. — La Cour d'assises de la Seine a rendu lundi son verdict dans l'affaire Girard. On se souvient que ce dernier assurait à son bénéfice des personnes de sa connaissance qu'il empoisonnait ensuite en leur faisant absorber des substances vénéneuses, provenant notamment des champignons. Le principal inculpé, Girard, lui-même est décédé au cours de la prévention. Sa veuve vient d'être condamnée aux travaux forcés à perpétuité et une complice à 20 ans de la même peine.

## Maxime Gorky gravement malade

BERLIN, 1. — Resp. — D'après une nouvelle de l'Agence télégraphique letttonienne à Riga, l'écrivain russe Maxime Gorky, qui se trouve actuellement à Helsingfors, est gravement malade d'une appendicite.

## Un crédit américain pour la Russie

NEW-YORK, 1. — Resp. — D'après une nouvelle de l'Agence Havas de Washington, le Comité de secours pour l'Orient a décidé de créer une organisation commerciale qui devra accorder un crédit de 500 millions de dollars à la Russie des Soviets pour l'achat de machines agricoles.

Cette action a pour but de contribuer à lutter contre la famine en Russie.

## Les métallurgistes hollandais en grève

BERNE, 1. — Resp. — L'agence Havas annonce d'Amsterdam que les métallurgistes de Rotterdam, Utrecht et de quelques autres villes hollandaises, ont décidé d'entrer en grève le 31 octobre en signe de protestation contre une réduction des salaires.

## La reprise des affaires

Elle est nettement encourageante aux Etats-Unis

WASHINGTON, 1. — Havas. — La Revue officielle du commerce du Bureau fédéral signale pour le mois d'octobre une tendance nettement encourageante au sujet de la situation générale et en particulier en ce qui concerne les industries textiles. Elle trouve qu'il y a une demande des plus actives et que depuis quelques semaines il y a, de la part des manufactures, une tendance plus accusée à traiter les affaires, soit que l'incertitude au sujet des prix cotés ait empêché certaines manufactures de se procurer des matières premières. Il y a un accroissement dans la production pour les fers et les aciers. Il y a aussi accroissements plus nombreux des commandes non encore exécutées. Néanmoins, les principales industries de fabrication et de construction ne manifestent que très peu d'amélioration.

Les tribunaux américains protègent la jaunisserie, ou l'histoire d'une grève qui dure depuis plus d'un an

INDIANAPOLIS, 1. — Havas. — Depuis plus d'un an, les mineurs des charbonnages de Winston, en Virginie occidentale, sont en grève. Le tribunal fédéral vient d'interdire à la fédération américaine des mineurs de faire des efforts pour amener les mineurs des charbonnages à adhérer à la fédération. Le tribunal estime que c'est là une tentative pour restreindre le commerce et que si les mineurs ont le droit de s'organiser dans les conditions normales, ils n'ont pas celui de se joindre à des manifestations qui constituent une conspiration avec les propriétaires de mines dans le but d'empêcher la concurrence des charbons extraits des mines dont les mineurs n'adhèrent pas au syndicat. — Réd.: La morale de cette sentence alambiquée est facile à tirer: Le tribunal américain s'érige grand protecteur des jaunes et des kroumirs! Il n'y a là rien de bien surprenant pour qui connaît les mœurs judiciaires de la république des milliardaires.

## CONFÉDÉRATION

### III<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail

Septième séance du lundi 31 octobre

GENEVE, 1. — De notre corresp. part. — A l'ouverture, on procède à la nomination de trois Commissions qui devront rapporter sur les questions relatives à l'agriculture. Ce sont: a) chômage et protection contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse; b) protection des femmes et des enfants: logements et couchage; c) enseignement technique agricole; garantie du droit d'association et de coalition.

Pour les pays n'ayant pas obtenu une représentation dans ces Commissions, la Commission des sélections propose qu'un délégué puisse prendre part aux délibérations avec la qualité s'attachant aux conseillers techniques. La Conférence renvoie cet objet à la Commission.

A la demande de la Commission des sélections, une double modification est apportée dans la composition de la Commission pour cérule et celle pour les questions maritimes.

A la suite du vote qui était intervenu vendredi soir au sujet de la durée du travail dans l'agriculture, trois motions différentes dans leur texte, mais poursuivant le même but ont été déposées au bureau. La première émane du groupe ouvrier et est signée de Jouhaux et Mertens; la seconde est signée de M. Zagraloff, délégué du gouvernement bulgare; la troisième porte les signatures des représentants des gouvernements italien, anglais et néerlandais. Tous les motionnaires se sont mis d'accord pour que seule la dernière de ces motions soit soumise à la conférence. Cette proposition a la teneur suivante: «La troisième conférence internationale décide que la réglementation des heures de travail dans l'agriculture, soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence». Mise aux voix, cette proposition est votée par 73 délégués, tandis que l'avis contraire n'en réunit que 18.

Le secrétaire général annonce que les Commissions se réuniront à 4 heures de l'après-midi. C'est maintenant que le travail va commencer. L'ordre du jour est définitivement fixé, toutes les contestations sont liquidées.

Un fait très commenté dans les couloirs, c'est que les représentants du gouvernement suisse, pas plus que ceux des patrons, ne sont parvenus à se faire nommer dans une seule Commission, tandis que le délégué ouvrier Ch. Schurch, fait partie de quatre. Serait-ce un indice de la façon dont on estime la conduite de notre gouvernement quant à sa façon de respecter les clauses du Traité de paix en ce qui concerne la législation du travail? Il semble bien qu'il en soit ainsi, si je m'en rapporte à ce que disait un délégué gouvernemental d'un pays limitrophe de la Suisse et qui n'est pas un socialiste. S'adressant à Ch. Schurch lui-même, il le félicitait d'avoir sauvé l'honneur de la Suisse par son intervention contraire à celle du Dr Rufenacht, en ce qui concerne la réglementation du travail agricole.

Baldesi et Mertens, délégués ouvriers, agissant au nom de ce groupe, ont déposé la motion suivante: «La Conférence internationale du travail, réunie à Genève, dans sa troisième session, constatant:

1. Que plusieurs membres de l'organisation permanente du travail ont envoyé des délégations incomplètes et que quelques membres se sont limités à envoyer des délégations composées seulement d'un délégué et celui-ci délégué gouvernemental;

2. Que ce fait peut donner lieu à des mécontentements dans les organisations patronales et ouvrières et empêcher l'organisation internationale du travail d'utiliser l'expérience de ces organisations;

3. Invite solennellement tous les membres, et chaque membre en particulier, à se conformer à l'avenir à l'esprit des dispositions du premier paragraphe de l'art. 389 du Traité de Versailles, et prie le Conseil d'administration du Bureau international du Travail de soumettre à l'examen de la prochaine session de la Conférence, une modification au dit article, par laquelle il soit fait l'obligation à tous les membres de l'organisation permanente du travail d'envoyer des délégations complètes, composées de 4 membres à la Conférence internationale du Travail.»

Il est probable que ces prochains jours il n'y aura pas de séance plénière, jusqu'au moment où les Commissions seront en mesure de rapporter sur les objets dont la préparation leur a été confiée.

Albert NADOR.

Réd. — Nous publierons ces jours prochains un article rétrospectif que nous envoie notre correspondant Albert Nador sur les premières séances de la troisième Conférence du travail.

## Les Glaronnais construisent des bains publics

GLARIS, 31. — L'assemblée communale a décidé à l'unanimité de faire construire des bains publics. Les devis prévoient une dépense de 85,000 francs. Les travaux seront exécutés par des chômeurs. L'assemblée a décidé de réduire les allocations de renchérissement, distribuées l'année dernière, de 500 à 300 francs pour les mariés et de 400 à 240 francs pour les célibataires.

## Accident.

GENEVE, 31. — Sur la route de Coligny, une automobile, dans laquelle avaient pris place quatre personnes, a heurté un arbre. Tous les occupants ont été blessés.

GENEVE, 31. — Un nommé Johann Mauser a été tamponné et grièvement blessé par un tramway. Il a été transporté à l'hôpital cantonal dans un état grave.

GENEVE, 31. — Lundi matin, M. Albert Roumel, qui descendait à vive allure la rue des Casemates, est venu se jeter contre un automobile. Il a été transporté à l'hôpital avec une fracture du crâne et une jambe brisée.

## Les doléances des Nestlé

VEVEY, 31. — Comm. — Après avoir dû, dès 1916, céder 65 à 90 % de son lait frais pour le ravitaillement des villes, les fabriques de la Nestlé et Anglo-Swiss Condensed Milk Co, Cham et Vevey, qui avaient fait l'impossible pour conserver leur personnel en service, sont dans l'obligation de restreindre encore et même pour certaines d'entre elles de cesser leur activité.

La situation déjà précaire ces dernières années pour les industries laitières en Suisse n'a fait qu'empirer, le change paralysant toute exportation.

La fabrique de Bercher, canton de Vaud, cesse son exploitation dès le 1er novembre et il est plus que certain que celle de Neueneegg, canton de Berne, devra aussi être fermée, la fabrication très réduite du lait condensé en Suisse devant être concentrée dans les fabriques de Cham et de Payerne.

Réd.: Voir les commentaires aux faits du jour.

## La suite de Charles ne peut pas quitter la Suisse

BERNE, 1. — Resp. — La suite politique du roi Charles, expulsée par le Conseil fédéral, rencontre de très grosses difficultés pour quitter notre pays. On apprend de Berlin que le gouvernement allemand ne serait pas très disposé à accorder l'autorisation à ces gens d'entrer en Bavière. Une réponse définitive n'était pas connue à Berne lundi à midi. Une partie de la suite politique de Charles, le chambellan de la cour Ledokowski et le lieutenant Schonta, font d'actives démarches pour se rendre au Luxembourg. Devant l'impossibilité matérielle de quitter le pays dans le délai fixé par le Conseil fédéral, qui expire aujourd'hui, une prolongation de quelques jours sera accordée.

## Le mouvement diplomatique à Berne

BERNE, 1. — Resp. — Le nouveau ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à Berne, M. Grew, présentera ses lettres de créance au Conseil fédéral aujourd'hui, mardi, à 11 heures trois quarts. En même temps, il donnera les lettres de rappel de son prédécesseur, M. Hamson Gary.

A la légation tchéco-slovaque, le nouveau ministre, M. Flieder, ne peut pas encore prendre possession de son nouveau poste, à cause des événements survenus ces derniers jours en Hongrie. Il doit assister son remplaçant à Vienne, M. Krofta, qui était jusqu'ici ministre tchécoslovaque auprès du Saint-Siège.

M. Dusek a été reçu lundi après-midi en audience d'adieu par le chef du département politique, M. Motta; ses lettres de rappel seront remises par son successeur, M. Dusek quittera Berne pour Prague, samedi, et de Prague, il partira pour le Caire. Par intérim, la légation tchécoslovaque à Berne sera gérée par M. Nemeo.

Le nouveau ministre du Chili à Berne, M. Rivas Viouna, prendra possession de son nouveau poste dans la première quinzaine de décembre. M. Orsini-Baroni, ministre plénipotentiaire d'Italie, nommé à Vienne, et qui vient de rentrer de Rome, prépare son déménagement, et M. Garbasso, son successeur à Berne, vient de fermer ses malles à Rome pour arriver en Suisse dans une dizaine de jours.

## FAITS DIVERS

### Un chapitre vécu de „La Terre“

BRUXELLES, 1. — Sp. — La commune d'Auneuil (Oise) a été le théâtre d'un drame émouvant. Pendant une vingtaine d'années, les époux Eugène Faure avaient exploité la ferme de Vuilhorgne, située au hameau de Sinancourt. L'aisance venue, le cultivateur vendit, l'an dernier, pour la somme de cent mille francs, son exploitation très florissante à son fils Fernand, qui allait se marier un mois plus tard. Eugène Faure, âgé de cinquante-six ans, était un homme dur au travail, mais brutal et méchant; il faisait mauvais ménage avec sa femme Louise, âgée de quarante-neuf ans, très douce et résignée. Il devint jaloux de son fils, qui travaillait avec ardeur et gagnait de l'argent. Eugène Faure en vint à chercher la résiliation des contrats pour reprendre sa ferme et il imagina une histoire de faux en écritures. Il y eut procès, et le père Faure fut débouté en justice. Il voua une haine farouche à son fils. La mère, qui défendait son fils, fut souvent rouée de coups, elle dut quitter le domicile conjugal et se réfugia à la ferme de son fils, il y a un mois environ. Eugène Faure devint alors furieux.

Dans l'après-midi de vendredi, Mme Louise Faure et sa belle-fille montaient en voiture et se disposaient à se rendre à la poste. Elles passèrent devant le débit Follet où le père Faure était attaché. Son fusil se trouvait à côté de lui. On le vit sortir soudain et prendre un sentier détourné qui rejoint la grande route où devait passer la voiture. En montant la côte du Point-du-Jour, le cheval allait au pas. Faure s'élança, saisit l'animal par la bride et proféra une dernière menace. Sa femme lui répondit: «Quand tu auras une meilleure conduite, je rentrerai au logis.» Fou de colère, le père Faure saisit son fusil, coucha en joue les deux femmes et tira. Mme Faure, atteinte en plein cœur, fut foudroyée. Quant à Simone Faure, épouvantée, elle se sauva, tandis qu'une balle sifflait à son oreille. Son beau-père avait aussi tiré sur elle. Le cheval fit demi-tour et rentra à Auneuil, où il ramena le cadavre.

A la tombée de la nuit, un gamin déclara qu'il venait de voir un homme armé d'un fusil et assis sur le talus du chemin de fer. Les gendarmes se mirent à la recherche de Faure et, sous bois, à cinquante mètres de l'endroit où le cultivateur avait tué sa femme, on découvrit son cadavre; la poitrine était traversée complètement. Faure s'était mis à genoux pour appuyer le canon de son fusil au creux de l'estomac et il avait pressé la détente. Dans ses poches, on trouva un bas de laine contenant 90,000 francs de titres de rente et une lettre adressée au procureur de la République de Beauvais accusant sa femme de lui avoir volé ce magot. Ce drame a suscité dans la région une émotion considérable.